

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.129

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : RÉHABILITATION DU CENTRE COMMERCIAL DE LA MOULINELLE – ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE ET DES MURS (LOT NUMERO 1) – SCI OUESLATI / SOCIÉTÉ BOULANGERIE OUESLATI

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la société dénommée SCI OUESLATI souhaite vendre les murs du local à usage commercial (d'une superficie de 231 m² environ) correspondant au lot n°1 du Centre Commercial la Moulinelle sis avenue Jean Bouin, situé sur la parcelle cadastrée CL n°131, et que la société BOULANGERIE OUESLATI souhaite vendre le fonds de commerce situé dans ce même local pour son commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, ses propriétaires souhaitant faire valoir leurs droits à la retraite.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du Centre Commercial la Moulinelle et de redynamisation de ses commerces, situé dans le quartier prioritaire au titre des contrats de ville du même nom, la commune souhaite acquérir les murs de la SCI OUESLATI et le fonds de commerce de la société BOULANGERIE OUESLATI afin de pouvoir faciliter le lancement de travaux d'envergure en 2019 sur ledit centre commercial.

En effet, le centre commercial de la Moulinelle est un élément économique important du quartier. Ce centre commercial, géré par un syndic, a plusieurs copropriétaires : la Mairie mais aussi les propriétaires de la pharmacie, de la boulangerie et du salon de coiffure. Sont également présents dans ce centre la Mairie Annexe et les locataires de la Mairie : le tabac presse, un primeur et la salle de gym.

Depuis plusieurs mois, M. le Maire de Beaucaire veut faire bouger les choses dans ce centre commercial.

En effet, bien que rempli de services de proximité de qualité et qui ont un bon flux clientèle, ce centre est austère, peu agréable, vieillissant et ressemble à un bunker.

La Mairie (principal copropriétaire) et les autres copropriétaires ont donc décidé de la réhabilitation totale de ce centre commercial.

Ayant obtenu l'accord de la SCI OUESLATI et de la société BOULANGERIE OUESLATI, il est envisagé d'acquérir à l'amiable les murs et le fonds de commerce dudit lot n°1 au prix de 80 000 € pour le fonds de commerce et de 60 000 € pour les murs, le montant de l'acquisition n'excédant pas le seuil réglementaire de consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale de la DDFIP du Gard.

Cette acquisition permettra d'enclencher les travaux du centre commercial dès 2019 comme prévu et permettra à la commune de maîtriser davantage de surfaces commerciales dans le centre.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition des murs et du fonds de commerce du lot n°1 du centre commercial la Moulinelle et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 25 septembre 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.129

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

1°) APPROUVE l'acquisition des murs, propriété de la SCI OUESLATI, et du fonds de commerce, propriété de la société BOULANGERIE OUESLATI, du local commercial (231 m² environ) correspondant au lot n°1 (et aux millièmes indivis des parties communes générales correspondants) du Centre Commercial la Moulinelle sis avenue Jean Bouin, situé sur la parcelle cadastrée CL n°131, au prix de 80 000 € pour le fonds de commerce et 60 000 € pour les murs.

2°) DIT que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

3°) PRECISE que la dépense sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours, opération 416 (acquisition des murs et du fonds de commerce).

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, et notamment l'acte notarié qui sera rédigé notamment par Maître Jérôme FERIAUD, notaire à Beaucaire, 13 ter cours Gambetta.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par Stéphane VIDAL
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE	

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.129

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Michel REBOUL	représentée par représenté par	Gilles DONADA Hélène DEYDIER
CONTRE	0			
ABSTENTION	6	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN Marie-France JOURNE	représenté par représentée par représentée par	Christophe ANDRÉ Dominique PIERRE Luc PERRIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.130

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES ROUTE DE SAINT GILLES AU PROFIT DE LA CCBTA POUR L'IMPLANTATION DE PLACES DE STATIONNEMENT RESERVEES AUX USAGERS DE LA FUTURE MAISON MEDICALE ET DE LA CAPITAINERIE

Rapporteur : Elisabeth MONDET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) sollicite de la commune la mise à disposition d'une emprise de 800 m² environ et d'une emprise de 500 m² environ, à délimiter précisément par document d'arpentage, sur les parcelles communales nouvellement cadastrées AM n°146/147 en vue d'y aménager un parking destiné aux patients de la future Maison Médicale et un parking lié à la Capitainerie dans le cadre de ses compétences « actions de développement économique » et « Port ».

Cette mise à disposition (prenant effet à compter de la signature de la convention par les parties) est consentie à titre gratuit pour la durée liée à l'exercice des compétences correspondantes exercées par la CCBTA, et à l'affectation au stationnement des patients de la future Maison Médicale ou au stationnement lié à la Capitainerie.

La CCBTA fera son affaire de l'aménagement des parkings et prendra le bien en l'état.

Une convention est nécessaire pour concrétiser cette mise à disposition.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition susmentionnée au profit de la CCBTA et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le projet de la convention de mise à disposition,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE la signature d'une convention de mise à disposition d'une emprise de 800 m² environ et d'une emprise de 500 m² situées sur les parcelles communales cadastrées section AM n°146 (partie) et n°147 sises route de St Gilles, au profit de la CCBTA, domiciliée à Beaucaire, 1 Avenue de la Croix Blanche en vue d'y aménager un parking destiné aux patients de la future Maison Médicale et un parking lié à la Capitainerie, dans le cadre de ses compétences « actions de développement économique » et « Port ».

2°) DIT que l'ensemble des frais et honoraires notamment du géomètre est à la charge de « l'acquéreur » (CCBTA).

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018

ID : 030-213000326-20181001-DEL18130-DE

**VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.130**

**DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE



MAIRIE DE
BEAUCAIRE

VILLE DE BEAUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°18.131

Envoyé en préfecture le 28/09/2018
Reçu en préfecture le 28/09/2018
Affiché le 28/09/2018
ID : 030-213000326-20180928-DEL18131-DE

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Éliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.131

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CONTRIBUTION À LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) – RAPPORT CLECT DU 4 JUIN 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par délibération n°17.187 du 20 décembre 2017, la majorité du conseil municipal décidait de ne pas approuver les termes du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 novembre 2017 relatif au transfert de la compétence GEMAPI.

En effet, ledit rapport estimait le coût de cette compétence à **156 039 €** pour la commune de Beaucaire sur la base de l'année 2017, période qui a montré des dépenses plus élevées que la moyenne, c'est pourquoi la majorité municipale de la commune de Beaucaire avait proposé, pour évaluer le coût de cette compétence, de se baser sur la moyenne des dépenses sur les quatre dernières années comme la loi le permet.

La CLECT ayant refusé d'accéder à la demande de la commune, le Maire a saisi le Préfet du Gard pour un arbitrage.

Cet arbitrage a abouti à baisser la participation annuelle de la commune de Beaucaire de 156 039 € à 121 874,63 €. L'obstination de la majorité municipale de Beaucaire a donc fait économiser plus de 34 000 € annuels à la commune.

Rappelons que lors du conseil municipal du 20 décembre 2017, Madame HUGOUNENQ et Messieurs ANDRE, GERMAIN et PIERRE avaient voté contre la demande du Maire de ne pas approuver les termes du rapport de la CLECT. Madame DEYDIER et Messieurs CONTESTIN, CORRIAS, REBOUL, s'étaient abstenus.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le nouveau rapport de la CLECT et d'approuver la répartition de l'attribution de compensation modifiée avantageusement pour la commune de Beaucaire comme suit :

	Attribution de compensation 2017	GEMAPI	Attribution de compensation au 01/01/2018
BEAUCAIRE	4 087 360,00	121 874,63	3 965 485,37
BELLEGARDE	125 371,00	53 064,49	72 306,51
FOURQUES	199 653,00	45 897,65	153 755,35
JONQUIERESST VINCENT	478 560,00	3 934,78	474 625,22
VALLABREGUES	81 744,00	28 674,95	53 069,05
TOTAL		253 446,50	4 719 241,50

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code général des collectivités territoriales en son article L5211-5,

Vu la délibération communautaire n°17-122Bis du 27 novembre 2017,

Vu la délibération du conseil municipal n°17.187 du 20 décembre 2017,

Vu le rapport de la CLECT du 4 juin 2018,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 25 septembre 2018,

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.131

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) DÉCIDE d'approuver les termes financiers du rapport de la CLECT du 4 juin 2018 relatif au transfert de la compétence GEMAPI.
- 2°) APPROUVE le montant au 1^{er} janvier 2018 de l'attribution de compensation de TP.
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par Stéphane VIDAL
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE	
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Gilles DONADA
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	

**VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.131**

**DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES**

		Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS	représenté par	Hélène DEYDIER
		Michel REBOUL		
		Marie-France JOURNE	représentée par	Luc PERRIN
		Yves GERMAIN	représenté par	Christophe ANDRÉ
CONTRE	6	Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Dominique PIERRE
		Luc PERRIN		
ABSTENTION	0			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.132

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : PLAN DE GESTION DES OUVRAGES EN PÉRIODE DE CRUES (PGOPC) – CONVENTION AVEC LE SYMADREM RELATIVE À LA SURVEILLANCE LINÉAIRE DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DU RHÔNE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE

Rapporteur : Stéphane VIDAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le SYMADREM, propriétaire et/ou gestionnaire des ouvrages de protection contre les crues du Rhône a élaboré un Plan de Gestion des Ouvrages en Période de Crues (PGOPC).

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention ayant pour objet l'exécution par la commune de la surveillance linéaire des ouvrages de protection contre les crues du Rhône, situés sur son territoire, sous l'autorité fonctionnelle du SYMADREM.

En effet, conformément à l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire, ce dernier doit notamment prévenir, par des précautions convenables, les inondations et les ruptures de digues.

L'intervention des volontaires de la Réserve Communale de la Sécurité Civile permet de remplir cette mission en coordination avec le SYMADREM.

Il est donc proposé au conseil municipal de formaliser l'intervention de la commune, sous l'autorité fonctionnelle du SYMADREM, par une convention relative à la surveillance linéaire des ouvrages de protection contre les crues du Rhône situés sur le territoire de la commune de Beaucaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE la convention avec le SYMADREM relative à la surveillance linéaire des ouvrages de protection contre les crues du Rhône situés sur le territoire de la commune de Beaucaire.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.


Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.133

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que, M. le Préfet nous a fait savoir, par courrier du 14 août dernier, que certaines jurisprudences interprétaient les articles L2121-13 et L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales de façon plus restrictive que ce qui avait été proposé dans la délibération 18.127 du 28 juin 2018.

En effet, pour permettre aux services de prendre connaissance et de travailler de façon efficace, il avait été proposé que les conseillers municipaux transmettent leurs questions orales et leurs amendements 3 jours francs avant le conseil municipal, comme c'est le cas par exemple dans de nombreuses collectivités (comme la commune de Nîmes pour les questions orales).

Afin de se conformer aux jurisprudences et de permettre, néanmoins, aux services de vérifier la régularité et la faisabilité des amendements ainsi que de répondre de façon pertinente aux questions qui seraient posées, il est proposé de modifier les articles 5 et 21 bis du règlement intérieur du conseil municipal de la façon suivante :

Article 5 : Questions orales

Article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. À défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général.
Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

Le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Lors de cette séance, le maire ou l'adjoint délégué compétent répond aux questions posées oralement par les conseillers municipaux.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Article 21 bis : Amendements

Les élus ont la possibilité de déposer des amendements. Ceux-ci doivent être adressés au Maire au moins 48 heures avant la séance du conseil municipal, pour permettre aux services de vérifier la régularité et la faisabilité juridique des amendements.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ces modifications et d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel que présenté en annexe à la présente délibération.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.133

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-8, L2121-13 et L2121-19,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) **APPROUVE** la modification de la délibération 18.127 du 28 juin 2018
- 2°) **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal modifié joint en annexe à la présente,
- 3°) **DIT** qu'il est applicable à compter de l'accomplissement des mesures de publicité réglementaires,
- 4°) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par Stéphane VIDAL
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Jean-Pierre FUSTER

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.133

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par	Gilles DONADA
CONTRE	6	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Marie-France JOURNE Luc PERRIN	représenté par représentée par représentée par	Christophe ANDRÉ Dominique PIERRE Luc PERRIN
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Michel REBOUL	représenté par	Hélène DEYDIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.134

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SAS SCHULMAN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la commune avait fait construire des bâtiments industriels à destination de la Société MICRONYL WEDCO suite à la destruction de la société WEDTECH en 1988. Puis, pour accompagner le développement des activités de cette société, la commune a réalisé une extension auxdits bâtiments sur la parcelle BC 148 pour laquelle il était prévu un crédit-bail dont les échéances seraient réglées par la société occupant les lieux.

Aujourd'hui, le service de la publicité foncière indique que s'agissant de la parcelle cadastrée BC 148 prise à bail, en exécution de l'avenant en date du 22 mai 1990, aucun transfert de propriété n'est intervenu, de sorte que ladite parcelle est toujours la propriété de la commune de Beaucaire.

De surcroît, malgré l'occupation toujours actuelle du bâtiment construit sur la parcelle cadastrée BC 148, aucun encaissement de loyer n'a été enregistré par la commune, y compris après le terme prévu du contrat de crédit – bail, soit depuis plus de quatorze années.

Présentement, une offre d'acquisition de la parcelle BC 148 est formulée par la société SCI CLIL auprès de la commune pour un montant de 180.000 Euros.

La commune entend accepter l'offre d'acquisition, vu les enjeux d'attractivité économique et en termes d'emplois.

Toutefois, A. Schulman SAS fait connaître que, malgré les renseignements fournis par le service de la publicité foncière, l'acte portant transfert de propriété aurait pu être régularisé par le passé, auquel cas la société A. Schulman SAS serait seule titulaire d'un droit de propriété sur la parcelle BC 148.

Aussi, pour prévenir tout litige entre les deux parties, il est proposé de signer un protocole. Dans le cas où la société A. Schulman SAS, ou ses ayants droits substitués, rapporterait la preuve de sa propriété de la parcelle cadastrée BC 148, ladite société, ou ses ayants droits substitués, s'engage à ne pas remettre en cause la vente conclue, et à ne pas solliciter auprès de la commune la répétition de la somme de 180.000 Euros encaissée par la commune.

En contrepartie, la commune renonce à réclamer auprès de la société A. Schulman SAS, ou à ses ayants droits substitués, le règlement de l'indemnité d'occupation à laquelle elle est en droit de prétendre tenant l'occupation ininterrompue par ladite société de la parcelle cadastrée BC 148.

Il est proposé au conseil municipal de valider le principe de protocole d'accord entre la commune et la société A. Schulman SAS, ou ses ayants droits substitués et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet et notamment ledit protocole.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le CGCT,

Vu le Code Civil et notamment les articles 2044 et suivants et l'article 2052

Vu l'avis de la commission municipale Services techniques / Urbanisme du 25 septembre 2018,

**VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.134**

**DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) VALIDE le principe de protocole d'accord entre la commune et la société A. Schulman SAS ou ses ayants droits substitués.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Éliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.135

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

**OBJET : CESSIION DE PARCELLE COMMUNALE – RÉGULARISATION FONCIÈRE – ZONE INDUSTRIELLE
DOMITIA – SCI CLIL, ACQUÉREUR DU SITE DE BEAUCAIRE DE LA SOCIÉTÉ A. SCHULMAN S.A.S**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la société A. SCHULMAN S.A.S, société venant aux droits des sociétés antérieurement dénommées ICO POLYMER – MYCRONYL WEDCO, souhaite céder son site de Beaucaire à la SCI CLIL (Compagnie de Location Immobilière du Languedoc).

Lors de la transaction, il est apparu que la parcelle bâtie cadastrée BC n°148 (provenant de la division de la parcelle BC n°13) que l'industriel exploite, était toujours communale. En effet, aucun acte concernant ladite parcelle n'a pu être à ce jour présenté, et n'a donc pu permettre le transfert de propriété au profit de la société A. SCHULMAN S.A.S.

Pour régulariser la situation, il est proposé au conseil municipal :

- de procéder à la cession de la parcelle bâtie cadastrée BC n°148 au prix de 180 000 € H.T. au profit de la SCI CLIL ou de ses ayants droits substitués, acquéreur du site de Beaucaire de la société A. SCHULMAN S.A.S. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les délibérations n°111.90 en date du 11 octobre 1990 et n°92.057 en date du 11 mai 1992,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 6 septembre 2018,

Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE la cession de la parcelle communale bâtie cadastrée section BC n°148 sise rue Robert Schuman en zone industrielle Domitia, au prix de 180 000 € H.T., à la SCI CLIL, domiciliée à Beaucaire, 9 impasse du Jasmin, ou à ses ayants droits substitués, par l'intermédiaire d'un crédit bailleur - société Finamur, 12 place des Etats Unis, CS30002, 92548 Montrouge Cedex.

2°) DIT que la recette est inscrite au budget ville chapitre 024 article 024 fonction 01.

3°) DIT que l'ensemble des frais et honoraires notamment notariés est à la charge de l'acquéreur.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'acte notarié qui sera rédigé notamment par Maître Fériaud, 13 ter cours Gambetta à Beaucaire.

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018

ID : 030-213000326-20181001-DEL18135-DE

**VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.135**

**DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.136

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

**OBJET : CESSIION PARCELLES COMMUNALES – LIEU-DIT CANTE PERDRIX/ PAUVRE MÉNAGE NORD/
TOUR DE BERAUD NORD – SARL 2 MCL AGRO**

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'en date du 8 novembre 2010 la commune et M. Gilbert MAZET ont signé deux baux à ferme concernant les parcelles communales cadastrées ZC n°26 (91 250 m²) au lieu-dit Cante Perdrix, ZE n°11 (100 745 m²) au lieu-dit Pauvre Ménage Nord, ZE n°3 (181 380 m²) au lieu-dit Tour de Béraud Nord, composées de landes et de vergers de fruits à noyaux. Aux termes de ces baux, ces derniers ont été renouvelés tacitement.

Or, M. MAZET prenant sa retraite au 1^{er} décembre 2018, il souhaite aujourd'hui résilier lesdits baux. Par ailleurs, la SARL 2 MCL AGRO, actuellement locataire des biens, se porte acquéreur de ces terrains.

Il est donc proposé au conseil municipal de résilier lesdits baux à ferme en cours et d'approuver la cession des parcelles communales cadastrées ZC n°26 (91 250 m²) au lieu-dit Cante Perdrix, ZE n°11 (100 745 m²) au lieu-dit Pauvre Ménage Nord et ZE n°3 (181 380 m²) au lieu-dit Tour de Béraud Nord, à la SARL 2 MCL AGRO, au prix de 767 000 € HT conformément à l'estimation du Pôle d'Évaluation Domaniale de la DDFIP du Gard.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les baux à ferme en date du 8 novembre 2010,

Vu l'estimation du Pôle d'Évaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 19 juin 2018,

Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE la résiliation des baux à ferme en cours relatifs à la mise à disposition des parcelles communales cadastrées ZC n°26 (91 250 m²) au lieu-dit Cante Perdrix, ZE n°11 (100 745 m²) au lieu-dit Pauvre Ménage Nord, ZE n°3 (181 380 m²) au lieu-dit Tour de Béraud Nord au profit de M. Gilbert MAZET au plus tard le 1^{er} décembre 2018.

2°) APPROUVE la cession des parcelles communales cadastrées ZC n°26 (91 250 m²) au lieu-dit Cante Perdrix, ZE n°11 (100 745 m²) au lieu-dit Pauvre Ménage Nord, ZE n°3 (181 380 m²) au lieu-dit Tour de Béraud Nord, au prix de 767 000 € HT conformément à l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de la DDFIP du Gard, à la SARL 2 MCL AGRO, domiciliée à Beaucaire, 459 chemin du Mas de Boschet, et/ou à son ayant droit substitué.

3°) DIT que la recette sera affectée au budget ville 2018 chapitre 024 article 024 fonction 01.

4°) DIT que l'ensemble des frais et honoraires notamment notariés sont à la charge de l'acquéreur.

5°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'acte notarié qui sera rédigé notamment par Maître Jérôme FERIAUD notaire à Beaucaire.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.136

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.


Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	24	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par
		Stéphane VIDAL	Elisabeth MONDET
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par
		Simone BOYER	Stéphane VIDAL
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Patrick DESOMBRE	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par
		Samuel SAMSON	Gilles DONADA
		Katy VIDAL	
		Hélène DEYDIER	
CONTRE	0		
ABSTENTION	9	Maurice CONTESTIN	
		Michel REBOUL	
		Didier CORRIAS	représenté par
		Yves GERMAIN	Hélène DEYDIER
		Dominique PIERRE	représenté par
		Christophe ANDRÉ	Christophe ANDRÉ
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par
		Luc PERRIN	Dominique PIERRE
		Marie-France JOURNE	représentée par
			Luc PERRIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.137

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CESSIION PARCELLE COMMUNALE – AVENUE TERRE D'ARGENCE – LIEU DIT GENESTET – SARL TERRE DU SUD

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la SARL Terre du Sud est récemment devenue propriétaire de la parcelle cadastrée CK n°380 sise 11 avenue Terre d'Argence.
La parcelle communale cadastrée CK n°270, d'une surface d'environ 55 m², qui jouxte sa propriété constitue un délaissé qui ne présente aucun intérêt particulier pour la commune.

La SARL Terre du Sud s'étant portée acquéreur de ladite parcelle, il est proposé au conseil municipal d'en approuver la cession pour un montant de 2 700 € HT, conformément à l'estimation du Pôle d'Évaluation Domaniale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'estimation du Pôle d'Évaluation Domaniale de la DDFIP du Gard en date du 16 juillet 2018,
Vu l'avis de la commission Services techniques / Urbanisme du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE la cession de la parcelle communale cadastrée section CK n°270 d'une superficie de 55 m² environ sise avenue Terre d'Argence, au lieu-dit Genestet, au prix de 2 700 € HT, à la SARL TERRE DU SUD, domiciliée Les sources de Paloma - 455 rue Saint Jacques 30127 Bellegarde, ou à son ayant droit substitué.

2°) DIT que la recette sera inscrite au budget Ville 2018 chapitre 024 article 024 fonction 01.

3°) DIT que l'ensemble des frais et honoraires notamment notariés est à la charge de l'acquéreur.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'acte notarié qui sera rédigé notamment par Maître Jérôme FERIAUD, Notaire à Beaucaire, 13 ter cours Gambetta.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification,

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents,

Pour expédition certifiée et conforme.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.137

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

ONT VOTE			
POUR	29	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par Stéphane VIDAL
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE	
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Gilles DONADA
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Marie-France JOURNE	représentée par Luc PERRIN
		Yves GERMAIN	représenté par Christophe ANDRÉ
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par Dominique PIERRE
		Luc PERRIN	
CONTRE	0		
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN	
		Hélène DEYDIER	
		Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
		Michel REBOUL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
 DELIBERATION N°18.138

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : BUDGET VILLE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N° 2018-003

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que les crédits prévus à certains chapitres de la section d'investissement du budget ville nécessitent des ajustements. Il est donc nécessaire d'effectuer des transferts de crédits ou d'inscrire des recettes nouvelles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2018-003 suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)			RECETTES Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)		
Libellé	Imputation budgétaire	Somme	Libellé	Imputation budgétaire	Somme
Autres immobilisations corporelles pour la Bibliothèque (réfrigérateur)	Op.521 Chap.21 Article 2188 Fonction 321	+ 320,00 €			
Dépenses imprévues d'investissement	Chap.020 Article 020 Fonction 01	- 320,00 €			
			Produit des cessions d'immobilisations	Chap.024 Article 024 Fonction 01	+ 767 000,00 €
			Produits des cessions d'immobilisations suite à rétraction	Chap.024 Article 024 Fonction 01	- 176 000,00 €
Microsite du pré, autres agencements et aménagements de terrains	Op.1035 Chap.21 Article 2128 Fonction 822	+ 55 000,00 €			
Voirie communale, travaux sur installations (pour des travaux supplémentaires de voirie dans la plaine et le centre ville)	Op.698 Chap.23 Article 2315 Fonction 822	+ 120 000,00 €			
Ecole Moulinelle Maternelle – Autres installations	Op.4843 Chap.21 Article 21312 Fonction 212	+ 1 200,00 €			
Acquisition d'immeuble – Autres bâtiments publics	Op.416 Chap.21 Article 21318 Fonction 71	+160 000,00 €			

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.138

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

Acquisition de matériel – Autres immobilisations corporelles	Op.463 Chap.21 Article 2188 Fonction 024	+ 10 000,00 €			
Dépenses imprévues d'investissement	Chap.020 Article 020 Fonction 01	+ 244 800,00 €			
Construction école Garrigues Planes, missions CSPA et contrôle technique	Op.48410 Chap.23 Article 2313 Fonction 212	+ 17 000,00 €			
Construction école Puech Cabrier élémentaire mission d'étude géotechnique dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public	Op.4846 Chap.23 Article 2313 Fonction 212	+ 8 000,00 €			
Travaux sur toiture bâtiments communaux (tranche 2018 terminée)	Op.435 Chap.23 Article 2313 Fonction 824	- 25 000,00 €			
Dépôts et cautionnements versés (pour préemption 2 rue de la Révolution)	Chap.27 Article 275 Fonction 01	+ 7 000,00 €			
Installations de réseaux câblés (moins cher que prévu)	Op.672 Chap.21 Article 21533 Fonction 816	- 7 000,00 €			
TOTAL		+591 000,00 €			+ 591 000,00 €

Le projet de décision modificative n° 2018-003 s'élève en recettes et en dépenses :

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Affectations	623 320,00 €	0,00 €
	Désaffectations	32 320,00 €	0,00 €
Recettes	Affectations	767 000,00 €	0,00 €
	Désaffectations	176 000,00 €	0,00 €
Équilibre	Dépenses - recettes	0,00 €	0,00 €

Ce projet de décision modificative n° 2018-003 est équilibré puisque le montant total des crédits en dépenses est égal au montant total des crédits en recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 25 septembre 2018,

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.138

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) VOTE la décision modificative n° 2018-003 du budget Ville relative à l'année comptable 2018 : par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

2°) ADOPTE la décision modificative n° 2018-003 relative à l'année comptable 2018 telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par Stéphane VIDAL
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE	
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Gilles DONADA
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	

VILLE DE BEAUCAIRE
 DELIBERATION N°18.138

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

CONTRE	6	Marie-France JOURNE	représentée par	Luc PERRIN
		Yves GERMAIN	représenté par	Christophe ANDRÉ
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Dominique PIERRE
ABSTENTION	4	Luc PERRIN		
		Maurice CONTESTIN		
		Hélène DEYDIER		
		Didier CORRIAS	représenté par	Hélène DEYDIER
		Michel REBOUL		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.139

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CCBTA – MODIFICATION DES STATUTS - APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par délibérations n°18-077 et n°18-078 du 2 juillet 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence a approuvé une révision statutaire relative d'une part, aux actions de développement économique et, d'autre part, à l'adaptation réglementaire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les deux modifications statutaires suivantes, au titre des compétences obligatoires et des dispositions diverses :

ARTICLE 4 COMPÉTENCES - A.II : Compétences obligatoires

Proposition d'ajout d'un alinéa : « Développement de services à la population en matière d'offre de soins – Aides financières aux étudiants en médecine - Aide en vue d'une installation sur le territoire de la CCBTA (subvention). »

Cette disposition a pour but de permettre à la CCBTA de favoriser l'installation de praticiens du secteur médical en accordant notamment aux étudiants en médecine des subventions.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Proposition d'ajout d'un alinéa 2 : « La Communauté de Communes et les communes, en application de l'article L5214-16-1 du CGCT, pourront conclure des conventions pour la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions. »

Cette disposition a pour but de permettre à la CCBTA de procéder ainsi pour les équipements prévus au sein du contrat local.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L5214-16-1,

Vu les statuts de la CCBTA,

Vu les délibérations n° 17-077 et 17-078 du conseil communautaire du 2 juillet 2018,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE les modifications statutaires de la CCBTA, telles que présentées ci-dessus, étant précisé que les autres articles demeurent inchangés.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme,

Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 28/09/2018

ID : 030-213000326-20180928-DEL18139-DE

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.139

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.140

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DES ARCHIVES
AVEC LA CCBTA**

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que par délibération n°18-034 du bureau communautaire en date du 11 juin 2018, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence a acté le renouvellement du service commun archives ainsi que le projet de convention de mise à disposition de l'agent qui y est affecté.

La commune de Beaucaire a adhéré à ce service commun depuis le 1^{er} septembre 2013 par délibération du conseil municipal n° 13-162 en date du 18 juillet 2013.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion au service commun archives à compter du 1^{er} octobre 2018, jusqu'au 31 août 2023 et de se prononcer sur la convention ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°13-162 du conseil municipal en date du 18 juillet 2013,

Vu la délibération n°B-18-034 du bureau communautaire en date du 11 juin 2018, reçue en Mairie le 25 juin 2018,

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le renouvellement de la convention d'un service commun archives entre la CCBTA et la commune de Beaucaire à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 31 août 2023.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours au Chapitre 012 article 6218.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification,

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents:

Pour expédition certifiée et conforme.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.141

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : MUSÉE AUGUSTE JACQUET – OPÉRATIONS DE POST-RECOLEMENT – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre des opérations de post-récolement du Musée Auguste Jacquet, conformément à l'article D451-19 du Code du Patrimoine, « toute opération d'écriture sur l'inventaire doit résulter d'une décision du propriétaire des collections - inventaire rétrospectif, radiation, erreur d'enregistrement...- ». Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les éléments suivants.

PROCEDURE D'ACQUISITION - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RETROSPECTIF

L'inscription au registre des acquisitions à titre rétrospectif des biens listés en **annexe 1** s'appuie sur les résultats du récolement et ont fait l'objet d'un rapport approuvé par le conseiller pour les musées de la D.R.AC. d'Occitanie le 10 octobre 2017.

Dans un deuxième temps, le responsable des collections du musée devra faire, pour cet ensemble, une demande d'acquisition officielle auprès de la Commission Régionale d'Acquisition.

OBJETS NON LOCALISES – RADIATION DE L'INVENTAIRE

153 unités individuelles (dont 83 fragments de céramique) et 6 lots n'ont pu être localisés ou identifiés lors des opérations de récolement. Les recherches se poursuivent afin de reconnaître ces biens au sein des collections.

Pour les éléments qui suivent cependant, au vu des préconisations de la D.R.A.C., l'inventaire sera modifié comme suit :

Radiation d'1 fragment de céramique et de 3 monnaies, signalés absents ou disparus dans l'inventaire des collections du musée dès 1979 :

- N° 979.1.4355.2. Céramique attique, 1 fragment.
- N° 979.1.3171. Monnaie, 1 obole de Marseille.
- N° 979.2.2139. Monnaie en cuivre, 1791, France. Graveur Duvivier.
- N° 979.2.2183. Monnaie en billon. Liard Marie de Montpensier (1608 - 1626), principauté des Dombes.

Cette opération d'écriture sur l'inventaire sera notifiée au Préfet (note circulaire du 4.05.2016).

OBJETS PRESENTS AU MUSEE INVENTORIES HORS COLLECTION – AVENANT A L'ACTUELLE CONVENTION DE DEPOT – AJOUT :

- Plaque commémorative en marbre – « A la mémoire d'Alexandre Eyssette, maire de Beaucaire » avec dédicace d'Antoine Berthier
- Un vase céramique d'Anduze
- Deux éléments de grille en ferronnerie (qui pourraient provenir de la chapelle communale mais ce n'est qu'une supposition).
- Cloche d'airain
- 2 consoles de réverbère à gaz
- Statuette en terre cuite moulée représentant la Vierge ou Sainte Marie Madeleine provenant de la rue du Château – classé monument historique
- Sculpture en bois du taureau le Clairon, offerte à la Ville par le sculpteur Camille Soccorsi

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.141

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

Vu l'article D451-19 du Code du Patrimoine,
 Vu l'avis de la DRAC relatif à l'inscription des objets pour inventaire rétrospectif en date du 10 octobre 2017,
 Vu les rapports établis par le Conservateur du Musée,
 Vu l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE :

- L'inscription à l'inventaire rétrospectif des biens listés en annexe 1,
- La radiation de l'inventaire d'un fragment de céramique et de trois monnaies,
- L'avenant à la convention de dépôt de 2015.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment la nouvelle convention de dépôt.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification,

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	29	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par
		Stéphane VIDAL	Elisabeth MONDET
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par
		Simone BOYER	Stéphane VIDAL
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	

VILLE DE BEUCAIRE
 DELIBERATION N°18.141

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par	Jean-Pierre FUSTER
		Marie-France JOURNE Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRÉ Cristelle HUGOUNENQ Luc PERRIN	représentée par représenté par représentée par	Gilles DONADA Luc PERRIN Christophe ANDRÉ Dominique PIERRE
CONTRE	0			
ABSTENTION	2	Hélène DEYDIER Didier CORRIAS	représenté par	Hélène DEYDIER

Messieurs Maurice CONTESTIN et Michel REBOUL, sortis de la salle, n'ont pas pris part au vote.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.142

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISÉES (PDALHDP) 2013-2017 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT BEUCAIRE – PROLONGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2018

Rapporteur : Elisabeth MONDET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°13.240 du 16 décembre 2013, la commune approuvait, dans le cadre du 6^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHDP), la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Général du Gard pour le financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le PDALHDP qui a été signé pour une durée de cinq ans (2013-2017) a été prorogé par l'arrêté n°30-2017 du 7 décembre 2017, jusqu'au 31 décembre 2018.

À cet effet, il est proposé à la commune de signer un avenant à la convention de participations volontaires au financement du FSL pour l'année 2018. Le présent avenant a pour objet de :

- Confirmer le montant de 4 827€ au titre de la participation volontaire de la commune au financement du FSL pour 2018,
- Prolonger la durée d'exécution de la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la signature, à cet effet, de l'avenant n°1 à la convention relative à la participation au FSL entre la commune de Beaucaire et le Conseil Général du Gard.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le projet d'avenant n°1 à la convention initiale,
Vu la délibération n°13.240 du 16 décembre 2013,
Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1°) APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative à la participation au FSL entre la commune de Beaucaire et le Conseil Départemental du Gard.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours, chapitre 65, nature 6558, fonction 72.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment l'avenant susvisé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018

ID : 030-213000326-20181001-DEL18142-DE

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.142

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.143

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CONVENTION « AIDES FINANCIÈRES D'ACTION SOCIALE » POUR LA DÉCLARATION EN LIGNE ET CONSULTATION DES DONNÉES CAF NÉCESSAIRES AU FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE

Rapporteur : Viviane TISSEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard assure la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active.

Dans le cadre de cette mission, la CAF fournit à ses partenaires (collectivités territoriales, bailleurs, établissements d'accueil du jeune enfant...) des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Ces données, indispensables pour le calcul de la tarification des familles, étaient accessibles dans le cadre de l'accès au service Consultation des Données Allocataires par les Partenaires (CDAP) et fournies via un espace sécurisé en ligne dénommé « mon compte partenaire ».

L'accès à ce service a fait l'objet d'une convention entre la CAF et la commune, approuvée par délibération n°17.222 du conseil municipal du 20 décembre 2017.

Le service ayant évolué, la CAF a adressé à la commune une nouvelle convention relative à l'adhésion à ce service désormais dénommé « Aides Financières d'Action Sociale (AFAS) » de « mon compte partenaire ».

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les modalités des documents suivants qui annulent et remplacent ceux précédemment signés :

- la convention d'accès à « mon compte partenaire »,
- le contrat de service pris en application de ladite convention,
- le bulletin d'adhésion au service AFAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le courrier de la CAF du Gard en date du 18 juin 2018,

Vu la délibération n°17.222 en date du 20 décembre 2017,

Vu le projet de convention,

Vu le contrat de service et ses annexes pris en application cette convention,

Vu l'avis de la commission Enseignement / Petite enfance du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE les modalités :

- de la convention d'accès à « mon compte partenaire »,
- du contrat de service pris en application de ladite convention,
- du bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale » AFAS.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment la convention, le contrat de service ainsi que le bulletin d'adhésion AFAS.

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018

ID : 030-213000326-20181001-DEL18143-DE

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.143

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Éliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.144

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT ENTRE LE STADE DU COMPLEXE FERNAND LAMOUROUX ET LA HALLE DES SPORTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de dénommer une future voie communale qui desservira un nouveau lotissement entre le stade du complexe Fernand LAMOUROUX et la Halle des sports, longeant en partie l'avenue Jean Bouin, et occupant du nord au sud une partie des parcelles CL 134 et CL 89.

Il convient en effet, avant la construction du lotissement, notamment pour l'adressage initial des lots, d'identifier la future voie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis de la commission SECUR du 25 septembre 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DIT que la voie sans issue qui sera créée à l'intérieur du futur lotissement sis entre le stade du complexe sportif Fernand LAMOUROUX et la Halle de sports, d'environ 155 mètres à partir du virage de l'avenue Jean Bouin, conformément au plan ci-annexé est dénommée Allée « Michel ODASSO ».

2°) DÉCIDE, dès que le lotissement sera réalisé, de mettre en place les panneaux de signalisation ainsi que les numéros de voirie métriques indispensables à la localisation des usagers et d'assurer une communication personnalisée auprès des propriétaires et des occupants.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Éliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.145

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE – CHEMIN ALLANT DE LA ROUTE DE NÎMES AU CHEMIN DE BIEUDON – LIEUDIT « CLOS DES MELETTES »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale la nécessité de renommer le chemin rural dit « d'exploitation de Sicard ». Ce chemin dessert le cimetière des Mélettes, le crématorium et la déchèterie.

Bien qu'il ait été intégré dans la voirie communale, par acte notarié du 19 octobre 1984 à la suite d'une cession gratuite de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune de Beaucaire, il a depuis conservé l'appellation de chemin d'exploitation qui n'a plus lieu d'être.

Il s'agit d'une voie d'environ 450 mètres, orientée Est/Ouest, section ZA, parcelle n° 98, et allant de la route de Nîmes au chemin de Bieudon.

Il est proposé au conseil municipal de dénommer cette voie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis de la commission SECUR du 25 septembre 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DÉCIDE de renommer le chemin d'exploitation de Sicard, chemin d'une longueur d'environ 450 mètres, orienté Est/Ouest, composé de la parcelle cadastrée section ZA n° 98, et allant de la route de Nîmes au Chemin de Bieudon, **Chemin « des chevriers »**.

2°) DÉCIDE de mettre en place les panneaux de signalisation ainsi que les numéros de voirie indispensables à la localisation des usagers et d'assurer une communication personnalisée auprès des propriétaires et des occupants.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.145

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

ONT VOTE			
POUR	23	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par
		Stéphane VIDAL	Elisabeth MONDET
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par
		Simone BOYER	Stéphane VIDAL
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Patrick DESOMBRE	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par
		Samuel SAMSON	Gilles DONADA
		Katy VIDAL	
CONTRE	0		
ABSTENTION	10	Maurice CONTESTIN	
		Hélène DEYDIER	
		Didier CORRIAS	représenté par
		Michel REBOUL	Hélène DEYDIER
		Marie-France JOURNE	représentée par
		Yves GERMAIN	Luc PERRIN
		Dominique PIERRE	représenté par
		Christophe ANDRÉ	Christophe ANDRÉ
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par
		Luc PERRIN	Dominique PIERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.146

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : CONVENTION DE TRANSFERT D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le dispositif du Compte Épargne Temps (CET), réglementé par les dispositions du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, consiste à permettre à tout agent d'épargner des droits à congés, qu'il pourra utiliser ultérieurement.

Le décret susvisé prévoit que l'agent conserve les droits acquis au titre du compte épargne temps, en cas de détachement ou de mutation dans une autre collectivité territoriale ou un autre établissement public. Dans ce cas, il revient alors à la collectivité ou l'établissement d'accueil d'assurer l'ouverture des droits et la gestion du compte. L'article 11 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 précise que collectivité d'origine et collectivité d'accueil prévoient les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par convention.

Madame Nancy ROMANINI, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe titulaire a été recrutée par voie de mutation au sein des effectifs du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à effet du 26 août 2017. Au jour de sa radiation des effectifs de la Ville de BEAUCAIRE, l'intéressée disposait d'un compte épargne temps capitalisant 3,5 jours de congés acquis.

Suite à la demande reçue le 6 juillet 2018, il est proposé au conseil municipal d'indemniser le conseil départemental des Bouches-du-Rhône comme la législation le prévoit.

Le montant de l'indemnisation de 227,50 € bruts, soit 209,62 € nets est calculé sur la base des valeurs forfaitaires de monétisation du compte épargne temps :

- Pour les agents de catégorie C	65 € bruts / jour
- Pour les agents de catégorie B	80 € bruts / jour
- Pour les agents de catégorie A	125 € bruts / jour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié,
Vu l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le versement d'un montant de 209,62 € nets au Conseil Départemental des Bouches du Rhône correspondant aux 3,5 jours placés sur le compte épargne temps de Madame Nancy ROMANINI à la date de mutation de l'intéressée.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018, chapitre 012 article 6488.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment la convention de transfert du CET.

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018

ID : 030-213000326-20181001-DEL18146-DE

**VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.146**

**DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.147

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : REVALORISATION DU CENTRE ANCIEN – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION PATRIMOINE

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la valorisation du patrimoine remarquable de la commune de Beaucaire, il apparaît nécessaire de recruter un Chargé de Mission Patrimoine.

Ses missions principales seront les suivantes :

- coordonner et suivre, en collaboration avec le service urbanisme, l'opération de ravalement des façades au sein du site patrimonial remarquable (ex-secteur sauvegardé),
- piloter les projets avec les partenaires internes et externes,
- coordonner la mise en valeur du patrimoine bâti communal en lien avec le service bâtiments et les services techniques (et notamment le patrimoine historique et culturel),
- suivre les opérations de sauvegarde, de préservation et de restauration du patrimoine,
- participer au suivi global du secteur sauvegardé et proposer des actions.

Compte tenu de la spécificité du poste, et malgré une large diffusion de l'annonce via La Gazette des Communes (édition du 04 Mai 2018) et le portail Internet de la Ville, il n'a pas été possible de pourvoir au recrutement d'un agent titulaire en raison de l'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un poste de Chargé de Mission Patrimoine à compter du 1^{er} décembre 2018, qui pourra être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines / Finances du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE la création d'un poste de Chargé de Mission Patrimoine à compter du 1^{er} décembre 2018.

2°) PRÉCISE que la rémunération afférente à cet emploi est fixée sur la base du 2^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial, soit indice brut 457 indice majoré 400 conformément au décret n° 2016-1799 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-110 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux, et que cette rémunération peut être complétée par le versement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, groupe A2 des attachés territoriaux.

3°) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ville de l'exercice 2018 au chapitre 012 articles 64111 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.147

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

ONT VOTE				
POUR	23	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE	représentée par	Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER	représenté par	Stéphane VIDAL
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Jean-Pierre FUSTER
CONTRE	4	Patrick DESOMBRE		
		Evelyse ROL		
		Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
ABSTENTION	6	Nathalie ABLAIN	représentée par	Gilles DONADA
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Maurice CONTESTIN		
		Hélène DEYDIER		
		Didier CORRIAS	représenté par	Hélène DEYDIER
		Michel REBOUL		
		Marie-France JOURNE	représentée par	Luc PERRIN
		Yves GERMAIN	représenté par	Christophe ANDRÉ
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Dominique PIERRE
		Luc PERRIN		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.148

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : SAISON CULTURELLE 2018/2019 - RÉGIE DE RECETTES « THÉÂTRE ET ANIMATIONS CULTURELLES » - FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Elisabeth MONDET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que pour favoriser l'accès du plus grand nombre, et notamment la population beaucairoise, à une programmation culturelle et théâtrale de qualité, il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs pour la saison théâtrale 2018/2019.

Depuis 3 ans, la Saison Culturelle de Beaucaire connaît une adhésion particulièrement importante du public. A travers de nombreuses comédies, des spectacles musicaux et du théâtre classique, la programmation de Beaucaire est désormais reconnue et de nombreux visiteurs extérieurs à la commune viennent aux représentations.

La saison 2018-2019, qui sera présentée début octobre, restera fidèle à la recette de ce succès en assurant la diversité de l'offre.

M. Michel REBOUL a déposé l'amendement suivant :

Pour les bénéficiaires du tarif réduit, proposition d'ajout de la catégorie « étudiants ».

Cet amendement a été adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) FIXE les tarifs pour la saison culturelle 2018/2019 comme suit :

Date	Tarif plein	Tarif réduit*
18 et 19 octobre 2018	Gratuité pour les scolaires	
24 novembre 2018	20,00 €	15,00 €
11 janvier 2019	12,00 €	7,00 €
27 janvier 2019	25,00 €	20,00 €
15 février 2019	25,00 €	20,00 €
9 mars 2019	12,00 €	7,00 €
24 mars 2019	12,00 €	7,00 €
6 avril 2019	15,00 €	10,00 €
19 avril 2019	Gratuité pour les scolaires	
	12,00 €	7,00 €
11 mai 2019	25,00 €	20,00 €

Frais de gestion en supplément : 0,50 € par billet.

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

*Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif pour enfants de 12 à 16 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les titulaires du RSA, les plus de 65 ans, les personnes handicapées.

VILLE DE BEAUCAIRE
 DELIBERATION N°18.148

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

2°) INSCRIT les recettes sur le budget Ville au chapitre 70 article 7062 fonction 33.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.


Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

ONT VOTE						
POUR	27	Julien SANCHEZ				
		Jean-Pierre FUSTER				
		Elisabeth MONDET				
		Gilles DONADA				
		Mireille FOUGASSE	représentée par	Elisabeth MONDET		
		Stéphane VIDAL				
		Chantal SARRAILH				
		Yvan CORBIERE				
		Viviane TISSEUR				
		Max SOULIER				
		Antoine BOYER	représenté par	Stéphane VIDAL		
		Simone BOYER				
		Maurice MOURET				
		Roger ROLLAND				
Yvette CIMINO						
CONTRE	0	Eliane HAUQUIER	représentée par	Jean-Pierre FUSTER		
		Patrick DESOMBRE				
		Evelyse ROL				
		Sylviane BOYER				
		Josette ROCCHI				
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Gilles DONADA		
		Samuel SAMSON				
		Katy VIDAL				
		Maurice CONTESTIN				
		Hélène DEYDIER				
		Didier CORRIAS	représenté par	Hélène DEYDIER		
		Michel REBOUL				
		ABSTENTION	6	Marie-France JOURNE	représentée par	Luc PERRIN
				Yves GERMAIN	représenté par	Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE						
Christophe ANDRÉ						
Cristelle HUGOUNENQ	représentée par			Dominique PIERRE		
		Luc PERRIN				

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.149

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : SPECTACLE SAINT VALENTIN – SAMEDI 16 FÉVRIER 2019 – TARIF DES ENTRÉES

Rapporteur : Elisabeth MONDET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de la Saint Valentin et du spectacle organisé, à cet effet, le samedi 16 février 2019 à 16h30 au casino municipal, au profit de l'association Visite des Malades en Établissements Hospitaliers (VMEH), il est nécessaire de proposer une tarification pour les entrées par le biais de la régie de recettes Spectacles.

L'argent récolté sera intégralement reversé à l'association précitée.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le tarif d'entrée fixé à 2,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission municipale Ressources humaines / Finances du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) FIXE le tarif d'entrée du spectacle du samedi 16 février 2019 organisé dans le cadre de la Saint Valentin, au Casino Municipal, à 2,00 €.

2°) PRÉCISE que les recettes seront portées au budget annexe des Fêtes 2019, chapitre 70, article 70632, fonction 33.

3°) PRÉCISE que les recettes récoltées seront intégralement reversées à l'association Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers (VMEH) et la dépense inscrite au budget annexe des Fêtes 2019, chapitre 65, article 658, fonction 33.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE

UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.150

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : FÊTES DE NOËL 2018 – CONCOURS DE NOËL – CRÊCHES / BATEAUX / MAISONS / VITRINES DE COMMERCE – FIXATION DES PRIX

Rapporteur : Max SOULIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la ville de Beaucaire souhaite faire de ce Noël 2018 une fête d'exception qui émerveillera petits et grands.

Dans ce cadre, et pour encourager la population à participer à la magie de Noël, un concours de décorations et d'illuminations de Noël est organisé. A ce titre, un jury sera constitué.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les montants des prix attribués par le jury, en bons d'achats « Fédébon », ce qui permet d'allier l'utile à l'agréable en encourageant les commerces locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission Commerce Culture Festivités Protection Civile du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) **FIXE** les montants des prix attribués par le jury pour le concours de Noël 2018 comme suit :

	Crèches	Bateaux	Maisons	Vitrines des commerces
Premier prix	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Deuxième prix	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Troisième prix	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

2°) **APPROUVE** le règlement du concours ci-joint.

3°) **DIT** que la dépense sera imputée au budget Ville 2018 chapitre 67 article 6714 fonction 94, et au budget Fêtes 2018, chapitre 67, article 6714, fonction 024.

4°) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.150

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

ONT VOTE			
POUR	31	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par Stéphane VIDAL
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE	
		Evelyse ROL	
CONTRE	0	Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Gilles DONADA
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Maurice CONTESTIN	
		Hélène DEYDIER	
		Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
		Michel REBOUL	
		Yves GERMAIN	représenté par Christophe ANDRÉ
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par Dominique PIERRE
ABSTENTION	2	Luc PERRIN	
		Marie-France JOURNE	représentée par Luc PERRIN



VILLE DE BEUCAIRE
DÉLIBÉRATION N°18.151

MAIRIE DE
BEUCAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le conseil municipal de la commune de Beaucaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.
Jean-Pierre FUSTER a été désigné président de séance pour aborder cette délibération relative à une
demande de protection fonctionnelle de Monsieur le Maire.

Le 1^{er} Adjoint de la commune de Beaucaire, Président de séance pour cette unique délibération, certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 24 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON
Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Elisabeth MONDET
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

SORTI DE LA SALLE AVANT LES DÉBATS :

Julien SANCHEZ

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.151

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

**OBJET : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE EXPRIMÉE PAR MONSIEUR JULIEN SANCHEZ –
FAITS DU 08/10/2017 – PROCÉDURE DEVANT LA COUR D'APPEL DE NÎMES**

Rapporteur : Jean-Pierre FUSTER

Il est rappelé à l'assemblée municipale que par délibération n° 18.093 du 20 décembre 2017, le conseil municipal a accordé la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire concernant l'affaire rappelée ci-dessous :

Le 8 octobre 2017, dans le cadre d'un accident corporel de la circulation survenu avenue de Farciennes à Beaucaire, alors qu'il s'y trouvait, Monsieur le Maire, qui était descendu pour porter secours à la victime et organiser la circulation en attendant l'arrivée des secours, a dû ensuite faire face (alors que les secours étaient sur place) à un individu identifié qui faisait chanter « Vive le Maroc ! » à une quinzaine de jeunes agglutinés sur les lieux, de telle sorte que les forces de l'ordre et les secours étaient empêchés d'œuvrer dans de bonnes conditions sur cette scène d'accident.

L'individu en question précisait qu'il voulait « faire le buzz face aux racistes de la mairie » qui avaient « insulté son peuple » et a ensuite commis plusieurs outrages à l'encontre de Monsieur le Maire, devant les policiers nationaux présents sur place pour la gestion de l'accident, dont un a même dû sortir son taser pour ramener le calme sur cette scène d'accident en pleine circulation.

Lorsque Monsieur le Maire, qui avait gardé son sang-froid, a fait part aux policiers de son souhait de déposer plainte, l'individu a pris la fuite en courant.

Monsieur le Procureur de la République a décidé d'engager des poursuites à l'encontre de l'individu des chefs d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique et incitation à l'émeute.

Par un jugement contradictoire en date du 4 juillet 2018 rendu par la chambre correctionnelle du tribunal correctionnel de Nîmes, le prévenu a été reconnu coupable d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et condamné à trente jours-amendes à titre de peine principale ; à 150 € de dommages et intérêts et à 400 €, au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Par courrier en date du 6 juillet 2018, M. SANCHEZ a informé la commune qu'il souhaitait faire appel de cette décision sur intérêts civils et a sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle.

Il est proposé au conseil municipal de lui accorder la protection fonctionnelle sollicitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-35,

Vu le dépôt de plainte de Julien SANCHEZ, Maire de Beaucaire, en date du 8 octobre 2018,

Vu la délibération n°18.092 du 19 avril 2018,

Vu le courrier de demande de protection fonctionnelle en date du 6 juillet 2018,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / finances du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Julien SANCHEZ pour la procédure en appel dans l'affaire susmentionnée.

2°) DIT que la dépense relative aux frais et honoraires d'avocats et d'huissiers afférents à ce dossier sera imputée au budget Ville chapitre 011 article 6226 fonction 020.

VILLE DE BEAUCAIRE
 DELIBERATION N°18.151

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
 Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
 Pour expédition certifiée et conforme.

Jean-Pierre FUSTER
 1^{er} Adjoint au Maire de Beaucaire
 Président de séance pour cette délibération

ONT VOTE			
POUR	22	Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par
		Elisabeth MONDET	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par
		Stéphane VIDAL	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		Jean-Pierre FUSTER	
		Patrick DESOMBRE	
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par
		Gilles DONADA	
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
CONTRE	10	Maurice CONTESTIN	
		Hélène DEYDIER	
		Didier CORRIAS	représenté par
		Hélène DEYDIER	
		Michel REBOUL	
		Marie-France JOURNE	représentée par
		Luc PERRIN	
		Yves GERMAIN	représenté par
		Christophe ANDRÉ	
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	

Julien SANCHEZ, Maire, est sorti de la salle avant les débats et n'a pris part ni aux débats ni au vote.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.152

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018 – PARTICIPATION DE LOLA BRENGUES, MISS BEAUCAIRE ET MISS LANGUEDOC ROUSSILLON 2018 AU CONCOURS MISS FRANCE 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis 2015, la nouvelle municipalité organise l'élection de Miss Beaucaire, en partenariat avec le Comité Miss France. L'élection est un succès chaque année et représente l'âme, l'élégance et l'esprit français.

Cet événement est aussi le symbole de la femme libérée, qui dispose de son corps comme elle l'entend, à une période où certains sont prêts, sous couvert d'une soi disante tolérance, à accepter communautarisme et asservissement des femmes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que Lola BRENGUES, élue Miss Beaucaire 2018 le vendredi 6 juillet dernier, puis Miss Languedoc-Roussillon le samedi 4 août 2018, est qualifiée pour l'élection de Miss France 2019 le 15 décembre 2018 à Lille. Afin de la soutenir et de l'aider à supporter les frais liés à sa participation à cette élection (frais de transports, frais d'hébergement, maquillage, garde-robe...), il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 800 €, au titre d'un motif d'intérêt communal.

Chaque année, la diffusion télévisée sur TF1 de l'élection de Miss France attire plus de 7 millions de téléspectateurs, lesquels peuvent découvrir, à travers la présentation des portraits des Miss, les villes où elles ont été élues, et les régions qu'elles représentent.

Ainsi, la participation de Lola BRENGUES à l'élection de Miss France et les potentielles retombées médiatiques liées à cet événement, contribueront au rayonnement de Beaucaire, commune touristique.

A titre d'information, il est rappelé que la Ville de Beaucaire accueillera pour la première fois en 2020 la finale régionale de l'élection de Miss Languedoc-Roussillon. Cet événement, à la fréquentation importante et au rayonnement national, assurera une visibilité médiatique supplémentaire à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le courriel de Lola BRENGUES, Miss Languedoc Roussillon 2018, en date du 18 septembre 2018,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines / Finances du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à Lola BRENGUES, Miss Languedoc-Roussillon pour la participation aux frais liés à sa qualification à l'élection de Miss France 2019 qui aura lieu à Lille le 15 décembre 2018.

2°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville 2018 chapitre 65, article 6574, fonction 023 pour 800 € par désaffectation des crédits inscrits en provision au chapitre 65 article 6574 fonction 025.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.152

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE				
POUR	27	Julien SANCHEZ		
		Jean-Pierre FUSTER		
		Elisabeth MONDET		
		Gilles DONADA		
		Mireille FOUGASSE	représentée par	Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL		
		Chantal SARRAILH		
		Yvan CORBIERE		
		Viviane TISSEUR		
		Max SOULIER		
		Antoine BOYER	représenté par	Stéphane VIDAL
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		Yvette CIMINO		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE		
		Evelyse ROL		
CONTRE	2	Sylviane BOYER		
		Josette ROCCHI		
		Nathalie ABLAIN	représentée par	Gilles DONADA
		Samuel SAMSON		
		Katy VIDAL		
		Yves GERMAIN	représenté par	Christophe ANDRÉ
		Dominique PIERRE		
		Christophe ANDRÉ		
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Dominique PIERRE
		Luc PERRIN		
ABSTENTION	4	Marie-France JOURNE	représentée par	Luc PERRIN
		Maurice CONTESTIN		
		Hélène DEYDIER		
		Didier CORRIAS	représenté par	Hélène DEYDIER
		Michel REBOUL		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.153

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – VENDREDIS DE BEAUCAIRE – TARIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que, dans le cadre des Vendredis de Beaucaire, la collectivité fixe les tarifs de l'occupation du domaine public par les exposants chaque année.

Pour l'année 2019 et les années suivantes, il convient de créer les tarifs attractifs ci-dessous, en modifiant les linéaires proposés aux exposants par vendredi, et de retirer la délibération n° 18.124 du 28 juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment en son article L2125-1,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration notamment en ses articles L240-1 et L242-1,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Gard en date du 20 juillet 2018,

Vu la délibération 18.124 du conseil municipal en date du 28 juin 2018,

Vu la décision 17-417 du 28 décembre 2017,

Vu l'avis de la commission SECUR du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le retrait de la délibération n° 18.124 du 28 juin 2018.

2°) INSTITUTE les tarifs pour l'année 2019 et les années suivantes, pour l'occupation temporaire du domaine public pour les Vendredis de Beaucaire, payables d'avance à l'inscription, sous réserve d'acceptation du dossier par la collectivité :

<i>Linéaire de l'exposant</i>	<i>Tarifs par vendredi</i>
De 0 à 5 mètres	5,00 euros
De 5 à 10 mètres	10,00 euros

3°) PRECISE que les recettes encaissées seront portées au budget de l'exercice au chapitre 70, article 70323, fonction 822.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.153

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par Stéphane VIDAL
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
CONTRE	0	Eliane HAUQUIER	représentée par Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE	
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Gilles DONADA
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Maurice CONTESTIN	
		Hélène DEYDIER	
ABSTENTION	6	Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
		Michel REBOUL	
		Marie-France JOURNE	représentée par Luc PERRIN
		Luc PERRIN	
		Yves GERMAIN	représenté par Christophe ANDRÉ
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par Dominique PIERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.154

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : RAPPORTS ANNUELS ACTIVITÉS 2017 - DÉLÉGATIONS SERVICES PUBLICS - EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que conformément à l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Dans ces conditions, en application des dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation des rapports annuels d'activité de VEOLIA relatifs aux services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3, L1411-13 et L1413-1,

Vu les rapports annuels du délégataire sur les services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 13 septembre 2018,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) PREND ACTE des rapports annuels d'activités 2017 de VEOLIA relatifs aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

2°) DIT que l'ensemble de ces documents sera mis à disposition du public sur place à la mairie et à la mairie annexe, dans les 15 jours à compter de leur réception.

3°) PRÉCISE que ces rapports annuels seront adressés à Monsieur le Préfet du Gard pour information.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents,

Pour expédition certifiée et conforme.

Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le 01/10/2018

ID : 030-213000326-20181001-DEL18154-DE

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.154

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

Rapport annuel d'activités 2017 de VEOLIA relatif au service public de l'eau

ONT VOTE
UNANIMITE

Rapport annuel d'activités 2017 de VEOLIA relatif au service public de l'assainissement

ONT VOTE
UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Gilles DONADA
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.155

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2017 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en application des dispositions de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) le maire présente, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable et du service public d'assainissement.

La note établie par l'agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe au rapport précité.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur les rapports sur les RPQS eau potable et assainissement pour l'année 2017.

Les rapports et l'avis seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-5 et L1411-13,
Vu les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2017,

Vu la note établie par l'agence de l'eau,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux, du 13 septembre 2018,

Vu l'avis de la commission Services Techniques / Urbanisme du 25 septembre 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) ÉMET un avis favorable aux rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2017, présentés par Monsieur le Maire.

2°) DIT que l'ensemble de ces documents sera mis à disposition du public sur place à la mairie et à la mairie annexe, dans les 15 jours à compter de cette séance.

3°) PRÉCISE que ces rapports annuels seront adressés à Monsieur le Préfet du Gard pour information.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.

VILLE DE BEUCAIRE
 DELIBERATION N°18.155

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES


 Julien SANCHEZ
 Maire de Beaucaire

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2017

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par Elisabeth MONDET
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par Stéphane VIDAL
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
CONTRE	2	Eliane HAUQUIER	représentée par Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE	
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par Gilles DONADA
		Samuel SAMSON	
		Katy VIDAL	
		Maurice CONTESTIN	
		Hélène DEYDIER	
ABSTENTION	4	Didier CORRIAS	représenté par Hélène DEYDIER
		Michel REBOUL	
		Luc PERRIN	
		Marie-France JOURNE	représentée par Luc PERRIN
		Yves GERMAIN	représenté par Christophe ANDRÉ
		Dominique PIERRE	
		Christophe ANDRÉ	
		Cristelle HUGOUNENQ	représentée par Dominique PIERRE

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.155

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2017

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	représentée par
		Stéphane VIDAL	Elisabeth MONDET
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	représenté par
		Simone BOYER	Stéphane VIDAL
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
CONTRE	2	Patrick DESOMBRE	Jean-Pierre FUSTER
		Evelyse ROL	
		Sylviane BOYER	
		Josette ROCCHI	
		Nathalie ABLAIN	représentée par
		Samuel SAMSON	Gilles DONADA
		Katy VIDAL	
		Maurice CONTESTIN	
		Hélène DEYDIER	
		Didier CORRIAS	représenté par
		Michel REBOUL	Hélène DEYDIER
		Luc PERRIN	
		Marie-France JOURNE	représentée par
		Yves GERMAIN	représenté par
		Dominique PIERRE	Luc PERRIN
		Christophe ANDRÉ	Christophe ANDRÉ
ABSTENTION	4	Cristelle HUGOUNENQ	représentée par
			Dominique PIERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018 à 9 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 20 septembre 2018 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents et 8 représentés à savoir :

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Gilles DONADA
Yvan CORBIERE
Simone BOYER
Yvette CIMINO
Sylviane BOYER
Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN
Dominique PIERRE

Jean-Pierre FUSTER
Stéphane VIDAL
Viviane TISSEUR
Maurice MOURET
Patrick DESOMBRE
Josette ROCCHI

Hélène DEYDIER
Christophe ANDRÉ

Elisabeth MONDET
Chantal SARRAILH
Max SOULIER
Roger ROLLAND
Evelyse ROL
Samuel SAMSON

Michel REBOUL
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Mireille FOUGASSE
Antoine BOYER
Eliane HAUQUIER
Nathalie ABLAIN
Didier CORRIAS
Marie-France JOURNE
Yves GERMAIN
Cristelle HUGOUNENQ

représentée par
représenté par
représentée par
représentée par
représenté par
représentée par
représenté par
représentée par

Elisabeth MONDET
Stéphane VIDAL
Jean-Pierre FUSTER
Elisabeth MONDET
Hélène DEYDIER
Luc PERRIN
Christophe ANDRÉ
Dominique PIERRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

OBJET : DÉCISIONS DE GESTION (161)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a adressé avec la convocation envoyée aux membres du conseil municipal le compte-rendu des décisions ci-dessous, prises en application de la délégation accordée par l'assemblée délibérante par délibération n°17.183 du 20 décembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'en prendre acte.

N° DÉCISION	DATE	OBJET
18-177	14/06/18	Convention de mise à disposition des Arènes Municipales à l'Institut d'Alzon – Saint-Félix dans le cadre d'un projet pédagogique sur la découverte du monde équestre au travers d'une animation équestre le Vendredi 15 Juin 2018
18-178	14/06/18	Renouvellement bail dérogatoire – Sous-location pour un an du 4 Juillet 2018 au 3 Juillet 2019 – Local sis 5 Place Jean Jaurès – Commune de Beaucaire au profit de Madame Laetitia DIRENZO
18-179	18/06/18	Marché – Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de niveau 2 - Réfection de toitures – Société BECS
18-180	18/06/18	Week-end taurin - Rodéo dans les Arènes Municipales – Contrat de prestation de services avec l'association 3B Bourillon Bucking Bull – Samedi 28 Juillet 2018
18-181	08/06/18	Encierro des 100 taureaux - Location de taureaux avec la participation de gardians licenciés - Contrat de prestation de services avec la Manade AUBANEL BARONCELLI SANTENCO - Vendredi 27 Juillet 2018
18-182	19/06/18	Week-end de l'Agriculture et du Terroir – Animations de jeux et de contes – Contrat de prestation de services avec l'association LADEL « Les Amis de Lazare » – Samedi 7 et Dimanche 8 Avril 2018
18-183	21/06/18	Marché – Impression des supports de communication de la Ville de Beaucaire – Lot n°1 « Impression, façonnage et livraison des petits formats (invitations et flyers) » : JF IMPRESSION – Lot n°2 « Impression, façonnage et livraison des affiches (A3 à A0) » : JF IMPRESSION – Lot n°3 « Impression, façonnage et livraison des grandes affiches (Abribus) » : JF IMPRESSION – Lot n°4 « Impression, façonnage et livraison des magazines et livrets » : JF IMPRESSION – Lot n°5 « Impression, façonnage et livraison des magnets » : JF IMPRESSION – Lot n°6 « Impression, façonnage et livraison des Aquilux : PICTO – Lot n°7 « Impression, façonnage et livraison des banderoles » : PICTO – Lot n°8 « Impression, façonnage et livraison des enveloppes » : COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIES – Lot n°9 « Impression, façonnage et livraison des roll-up » : IMPREMIUM 13 – Lot n°12 Impression, façonnage et livraison de la billetterie » : PUBLIC IMPRIM – Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an - Les lots n°10 et n°11 sont infructueux
18-184	21/06/18	Marché de liaisons – Avenant n°1 – Refonte et extension du système de vidéoprotection de la Ville de Beaucaire – Société AXIANS Services Infras LR – Ajout d'un prix nouveau au BPU pour un câble 36 fibres G652A2
18-185	21/06/18	Marché de prestation de services – Organisation d'un spectacle pyrotechnique son et lumière – Société CSP - Lundi 30 Juillet 2018
18-186	21/06/18	Marché – Diagnostics amiante avant travaux sur plusieurs bâtiments – Société AC ENVIRONNEMENT
18-187	28/05/18	Marché – Souscription de 154 licences Office 365 Business Premium Open pour un an – UGAP
18-188	27/06/18	Convention entre la Commune de Beaucaire et le Comité des Œuvres Sociales des Territoriaux de Beaucaire pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2018

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

18-189	01/06/18	Brigade cynophile de la Police Municipale de Beaucaire - Convention avec le Centre Canin « La Grignande » pour le gardiennage du chien L'PRAXUS du Samedi 7 au Lundi 16 Juillet 2018
18-190	04/06/18	Animations taurines – Convention de partenariat avec l'Association Bandas Camariguos pour les animations des vendredi 27, Samedi 28 et Dimanche 29 Juillet et des Vendredi 24 et Samedi 25 Août 2018
18-191	28/06/18	Gambade de Saint Roman – Convention de partenariat avec l'Association Courir à Beaucaire - Samedi 29 Septembre 2018
18-192	29/06/18	Marché – Réhabilitations / extensions des écoles de Beaucaire - Etudes géotechniques (lot n°1 pour l'école Nationale et lot n°2 pour le groupe scolaire Garrigues Planes) – Société GINGER CEBTP
18-193	25/06/18	Marché – Fourniture et pose d'un plafond lumineux et éclairage du Salon Taurin – Société G et V INVEST
18-194	21/06/18	Marché – Fournitures et services pour les systèmes de sonorisation et d'éclairage des rencontres équestres 2018 – Société BGM Réalisations
18-195	29/06/18	Marché – Acquisition de végétaux – Lot n°1 « arbres, arbustes, vivaces et cactées » : PEPINIERES JACQUET – Lot n°3 « tapis fleuris » : SCEA CHAMOULAUD et Lot n°4 « fleurissement pour mobilier urbain et citymur urbain » : CITEFLOR – Le lot n°2 est infructueux
18-196	25/05/18	Brigade cynophile de la Police Municipale de Beaucaire - Convention avec le centre canin « Cyno Passion » pour la formation continue du chien et de son maître pendant 1 an du 1 ^{er} juin 2018 au 31 mai 2019
18-197	02/07/18	Marché – Travaux de réfection de toitures des bâtiments communaux – Lot n°1 « Cultures et Sports » : Société ATTILA NÎMES – Lot n°2 « Groupes Scolaires » et Lot n°3 « Bâtiments techniques » : Société APC ETANCH PROVENCE
18-198	01/06/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale du Muguet d'Or - Contrat de prestation de services avec la Manade PLO pour la location d'un taureau - Dimanche 3 Juin 2018
18-199	30/05/18	Fêtes de la Madeleine 2018 – Dispositif d'information, de prévention et de dépistage sur le terrain des risques liés à l'alcoolémie - Contrat de prestation de services avec l'Association LES ANGES DE LA ROUTE - Vendredi 27 et Samedi 28 Juillet 2018
18-200	30/05/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale du Muguet d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade SAINT ANTOINE pour la location d'un taureau - Dimanche 3 Juin 2018
18-201	18/06/18	Commande de « Bons d'Achat » à la Fédération des Associations de Commerçants et Artisans du Gard pour l'achat de chèques FEDEBON
18-202	21/06/18	Taureaux dans les rues 2018 – Contrat de prestation de services avec la Manade DI AMISTA pour la location de taureaux ainsi que la participation de gardians licenciés – Jeudi 26 et Lundi 30 Juillet 2018
18-203	30/03/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée du Muguet d'Or – Contrat de prestation de services avec la SARL LES DEUX VERDIERS pour la location d'un taureau - Dimanche 6 Mai 2018
18-204	30/03/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée du Muguet d'Or – Contrat de prestation de services avec la SCEA D'ASSAC pour la location d'un taureau - Dimanche 6 Mai 2018
18-205	30/03/18	Courses Camarguaises – 2 ^{ème} journée du Muguet d'Or – Contrat de prestation de services avec la SCEA D'ASSAC pour la location d'un taureau - Dimanche 6 Mai 2018
18-206	22/05/18	Estivales 2018 – Vendredis de Beaucaire - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec LOCO THEATRE CREATION - Spectacle du groupe « EPELO » - Vendredi 3 Août 2018

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

18-207	31/05/18	Estivales 2018 – Fêtes de la Madeleine / Salon Taurin – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL PHT CONCEPT - Spectacle « COCKTAIL DE NUIT » - Lundi 30 Juillet 2018
18-208	27/03/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée du Muguet d'Or - Contrat de prestation de services avec la SARL MAS DE MAILLY pour la location d'un taureau - Dimanche 6 Mai 2018
18-209	27/03/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale du Muguet d'Or – Contrat de prestation de services avec la SARL MAS DE MAILLY pour la location d'un taureau - Dimanche 3 Juin 2018
18-210	27/03/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale du Muguet d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade ROUQUETTE pour la location d'un taureau - Dimanche 3 Juin 2018
18-211	02/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Animations pour les enfants – Contrat de prestation de services avec l'association les Arts Western – Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 Juillet 2018
18-212	11/06/18	Fêtes de la Madeleine 2018 – Convention de mise à disposition d'un terrain de l'Institut Saint-Félix - Emmanuel d'Alzon pour organiser un lieu de stationnement des véhicules du public pendant la période estivale du Samedi 21 au Mardi 31 Juillet 2018
18-213	24/04/18	Estivales 2018 – Vendredis de Beaucaire – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'ASSOCIATION AFDACS - Spectacle « La Légende Tahitienne » - Vendredi 17 Août 2018
18-214	20/06/18	Animation d'un bal au Boulodrome de Beaucaire – Contrat de prestation de services avec la SASU FRANCE EFFECT – Samedi 14 Juillet 2018
18-215	04/07/18	Marché – Avenant n°1 - Souscription des contrats d'assurances de la Ville et du CCAS de Beaucaire – Lot n°6 « Flotte automobiles, missions préposées, stagiaires, élus et administrateurs du CCAS » - GROUPAMA MEDITERRANEE
18-216	15/05/18	Chante à Beaucaire – Animations commerciales – Contrat de cession du droit d'exploitation avec la SARL BROOME PRODUCTIONS pour l'animation musicale de l'événement - Samedi 2 Juin 2018
18-217	02/06/18	Election de Miss Languedoc-Roussillon 2020 – Contrat de prestation de services avec la Société OCP – Samedi 1 ^{er} Août 2020, Place Georges Clemenceau à Beaucaire
18-218	09/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL S.G.N.S PRODUCT - Spectacle « Chevaux en liberté et Gospel » - Vendredi 13 et Samedi 14 Juillet 2018
18-219	09/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de prestation de services avec la Manade DI AMISTA pour la location de taureaux domestiques et camargue pour le concours de tri de bétail - Vendredi 13, Samedi 14 et Dimanche 15 Juillet 2018
18-220	09/07/18	Défilé des 100 chevaux – Contrat de prestation de services avec l'association Caval'Show - Samedi 14 Juillet 2018
18-221	09/07/18	Désignation des membres du jury pour la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre – Extension et réhabilitation du groupe scolaire de Garrigues Planes sur la Commune de Beaucaire
18-222	10/07/18	Marché – Location de structures démontables pour les manifestations de la Commune de Beaucaire – Lot n°1 « Location des tentes et du matériel événementiel » et Lot n°2 « Location de chapiteaux et du matériel événementiel » AR EVENTS SUD - Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an – Lot n°3 irrecevable relancé en procédure négociée
18-223	10/07/18	Marché – Location de structures démontables pour les manifestations de la Commune de Beaucaire – Lot n°3 « Location de Boxes à chevaux » - Groupement JCE SARL (mandataire) et SARL BOXES BOISSE - Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an

VILLE DE BEAUCAIRE
 DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

18-224	13/04/18	Manifestation culturelle – Animation d'un concert le Samedi 7 Juillet 2018 Place de la République à Beaucaire - Contrat de cession de droits de représentation avec l'Association STYLE GUITAR
18-225	27/06/18	Marché – Travaux de restauration et de reliure de registres et de documents d'archives conservés aux archives communales de Beaucaire – Société ATELIER QUILLET
18-226	11/07/18	Marché – Sécurisation des accès des écoles publiques – Lot n°1 « Fourniture et pose » et lot n°2 « Maintenance préventive et curative » : Société ESPACS – Le lot n°2 est attribué pour 1 an reconductible 3 fois 1 an
18-227	16/07/18	Abrivado du Canal – Contrat de prestation de services avec la Manade LESCOT – Location de taureaux avec la participation de gardians licenciés - Mercredi 25 Juillet 2018
18-228	17/07/18	Marché – Fournitures courantes et services pour la réalisation technique de 4 séances de cinéma en plein air – Association CINE-GARRIGUES
18-229	18/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec ERAGONE - Spectacle « Show » - Vendredi 13 et Samedi 14 Juillet 2018
18-230	17/07/18	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes sur la Commune de Beaucaire - Concours restreint de maîtrise d'œuvre – Décision du pouvoir adjudicateur désignant les candidats admis à concourir – N°1 : AGENCE BOYER GIBAUD PERCHERON ASSUS (pli n°32) – 2 ^{ème} ex aequo : DANIEL FANZUTTI (pli n°5) – 2 ^{ème} ex aequo : ADN ARCHITECTURES (pli n°8)
18-231	18/07/18	Marché – Travaux de remplacement de la hotte de la cuisine du multi-accueil « Les Enfants d'Hélios » - Société SODILAME
18-232	20/07/18	Marché – Réhabilitations / extensions des écoles de Beaucaire – Mission pour des études structures pour l'école Nationale – Société GINGER CEBTP
18-233	20/07/18	Renouvellement bail dérogatoire - Local sis 20 rue des Bijoutiers – Commune de Beaucaire au profit de Madame France MELIA pour un an du 26 septembre 2018 au 25 septembre 2019
18-234	18/07/18	Encierros des lundi 23, mardi 24, samedi 28 et dimanche 29 Juillet 2018 – Festival de bandidos le jeudi 26 Juillet 2018 – Contrat de prestation de services avec la Manade LABOURAYRE – Location de taureaux et participation de gardians licenciés
18-235	23/07/18	Enquête publique de déclassement du domaine public communal d'une emprise lieu-dit Genestet – Désignation du commissaire enquêteur chargé de la procédure d'enquête – Frais et Honoraires
18-236	21/06/18	Beaucaire à l'Italienne 2018 – Contrat de prestation avec LES MASQUES VENITIENS DE FRANCE - Défilé en costumes allégoriques couverts avec un masque intégral – Samedi 1 ^{er} Septembre 2018
18-237	11/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de prestation de services avec l'Association DOMA VAQUERA France - Spectacle du Samedi 14 Juillet 2018
18-238	11/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de prestation de services avec les ECURIES DU REAL'S HORSE - Spectacle « Voltiges, coulées de feu » le Vendredi 13 Juillet 2018
18-239	24/04/18	Abrivado-bandido en hommage à Monsieur Pierre AUBANEL - Contrat de prestation de services avec l'EARL BARONCELLI LA SANTENCO - Dimanche 6 Mai 2018
18-240	04/05/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée du Muguet d'Or - Capelado – Contrat de prestation de services avec l'EARL BARONCELLI LA SANTENCO pour un spectacle équestre avec un carrousel de cavalières, une abrivado en piste et un saut de cheval à taureau – Dimanche 6 Mai 2018
18-241	25/07/18	Renouvellement du contrat d'assistance du logiciel d'urbanisme GEO-URBA.net modules ADS et cadastre pour une durée d'un an à compter du 11 avril 2018 –

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

		Société INFOTP SARL
18-242	03/07/18	Estivales 2018 - Fêtes de la Madeleine – Contrat de vente de prestations artistiques avec la BPA ENTERTAINMENT SAS - Spectacle « SUMMER TEEN'S BREAK » - Dimanche 22 Juillet 2018
18-243	09/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 1 ^{ère} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade RICARD-SARL BOUVINE ET TRADITION pour la location d'un taureau - Dimanche 15 Juillet 2018
18-244	09/07/18	Courses Camarguaises 2018– 1 ^{ère} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade BON pour la location d'un taureau - Dimanche 15 Juillet 2018
18-245	01/08/18	Marché – Services d'égavage et abattage d'arbres et arbustes, d'entretien des espaces verts, et de désherbage pour la commune de Beaucaire – Lot n°1 « égavage et abattage d'arbres et d'arbustes » : SARL AAT du 06/10/2018 au 31/05/2019 puis reconductible 3 fois 1 an maximum – Lot n°2 « Entretien des espaces verts » : Société MANIEBAT SAS, première période jusqu'au 31/05/2019 puis reconductible 3 fois 1 an maximum – Lot n°3 « désherbage » : Société MANIEBAT SAS, première période jusqu'au 31/05/2019 puis reconductible 3 fois 1 an maximum
18-246	22/06/18	Spectacle pour enfants à la Bibliothèque Municipale le Mercredi 27 Juin 2018 – Convention avec l'association « ECTOPLASMES » pour la représentation du spectacle intitulé « Des mots et des valises »
18-247	07/05/18	Affaire Syndicat CGT Territoriaux de Beaucaire, de Terre d'Argence et Environs c/ Commune de Beaucaire – Appel des jugements du Tribunal Administratif de Nîmes du 05 Octobre 2017 devant la Cour Administrative d'appel de Marseille – Frais et Honoraires avocats – Cabinets Me Laurent FRÖLICH et Me Sylvie JOSSERAND
18-248	16/07/18	Affaire Commune c/ Directeur de la Publication du Midi Libre (insertion forcée d'un droit de réponse suite à l'article du 3 Mai 2016) – Désignation d'un avocat aux Conseils pour défendre les intérêts de la commune de Beaucaire devant la Cour de cassation saisie sur pourvoi contre l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Nîmes le 28 Juin 2018 – Prise en charge des honoraires – Me Bruno LE GRIEL
18-249	18/05/18	Affaire Commune de Beaucaire c/Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen – Crèche de la nativité 2015 – Appel du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 16 Mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille – Frais et honoraires avocats – Cabinets Me Laurent FRÖLICH et Me Sylvie JOSSERAND
18-250	18/05/18	Affaire Commune de Beaucaire c/Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen – Crèche de la nativité 2016 – Appel du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 16 Mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille – Frais et honoraires avocats – Cabinets Me Laurent FRÖLICH et Me Sylvie JOSSERAND
18-251	18/05/18	Ligue Française pour la Défense des droits de l'Homme et du Citoyen (LDH) c/ Commune de Beaucaire – Tribunal Administratif de Nîmes – instance n°1703896 – Requête en annulation de la décision du Maire de Beaucaire d'installer une crèche de la nativité au sein de l'Hôtel de Ville pour les fêtes de fin d'année 2017 – Désignation de Maîtres Sylvie JOSSERAND et Laurent FRÖLICH, Avocats, pour défendre les intérêts de la Commune de Beaucaire – Prise en charge des honoraires
18-252	18/05/18	Affaire Commune de Beaucaire c/ Libre Pensée du Gard – Crèche de la nativité 2016 – Appel du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 16 Mars 2018 devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille – Frais et honoraires avocats – Cabinet Laurent FRÖLICH et Me Sylvie JOSSERAND
18-253	20/06/18	Festivités 2018 – Convention de partenariat avec Monsieur Jean-Pierre ISAIA pour la vente de produits dans les Arènes municipales

VILLE DE BEUCAIRE
DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

18-254	09/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Convention de partenariat avec la SARL LE CHALET
18-255	12/07/18	Convention de partenariat avec l'association Bandas Camariguos – Mise à disposition de placiers bénévoles aux Arènes Municipales Paul Laurent les 15, 22 et 30 juillet 2018
18-256	12/07/18	Rencontres Equestres 2018– Contrat de prestation de services avec M. Philippe MONTAY, Speaker pour animer au micro et présenter les spectacles équestres lors des Rencontres Equestres les Samedi 14 et Dimanche 15 Juillet 2018
18-257	12/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de prestation de services avec Karine WAGNON WESTERN COMPETITION pour l'organisation d'une compétition - championnat de France d'équitation western du Vendredi 13 au Dimanche 15 Juillet 2018
18-258	12/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de prestation de services avec l'association Caval'Show - Initiation de Voltige Hongroise pendant les animations enfants les 13,14 et 15 Juillet 2018 ainsi que deux numéros équestres pendant le spectacle le Samedi 14 Juillet 2018
18-259	08/06/18	Holi Party – Convention de partenariat avec la SARL LE CHALET – le Dimanche 10 Juin 2018
18-260	06/07/18	Courses Camarguaises – 1 ^{ère} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade BLATIERE-BESSAC pour la location d'un taureau - Dimanche 15 Juillet 2018
18-261	11/07/18	Courses Camarguaises – 1 ^{ère} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade LAURENT SCEA D'ASSAC pour la location d'un taureau - Dimanche 15 Juillet 2018
18-262	24/07/18	Courses Camarguaises – Palme d'Argent – Contrat avec la Manade NAVARRO pour la location d'un taureau – Jeudi 26 Juillet 2018
18-263	18/07/18	Courses Camarguaises – Palme d'Argent - Contrat avec la Manade LAURENT SCEA D'ASSAC pour la location d'un taureau – Jeudi 26 Juillet 2018
18-264	08/07/18	Abrivado à l'Ancienne 2018 – Contrat de prestation de services avec l'association les Attelages de la Montagnette pour la mise à disposition de 4 calèches, 1 char à banc et un meneur confirmé - Lundi 30 Juillet 2018
18-265	08/07/18	Abrivado à l'Ancienne 2018 – Contrat de prestation de services avec l'association Chevaux de Traits d'Union Sociale pour la mise à disposition de 7 calèches et un meneur confirmé - Lundi 30 Juillet 2018
18-266	08/07/18	Abrivado à l'Ancienne 2018 – Contrat de prestation de services avec l'association Attelages en Pays d'Arles pour la mise à disposition de 12 wagonnettes et un meneur confirmé - Lundi 30 Juillet 2018
18-267	17/05/18	Novillada 2017 – Convention de partenariat avec la SAS ALAZARD et ROUX – Dimanche 30 Juillet 2017
18-268	27/07/18	Abrivado à l'Ancienne 2018 – Contrat de prestation de services avec l'association Dubois et ses Frisons pour la mise à disposition de 2 calèches et un meneur confirmé - Lundi 30 Juillet 2018
18-269	12/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de prestation de services avec l'association Langage du Cheval – Participation au spectacle du Samedi 14 Juillet 2018
18-270	12/07/18	Rencontres Equestres 2018 – Contrat de prestation de services avec l'association Doma Vaquera
18-271	22/06/18	Maintenance du logiciel « GEODP PLACIER » pour la gestion des recettes de l'occupation du domaine public – Modification de la décision n °15-347 du 2 Octobre 2015 suite à une erreur matérielle – Société ILTR, bien lire marché reconductible trois fois maximum
18-272	06/08/18	Marché – Extension des réseaux d'assainissement Chemins de Gaudon et Combe de Trial – Société COLAS MIDI MEDITERRANEE
18-273	07/08/18	Formation de quatre utilisateurs au logiciel SUFFRAGE préalable à la mise en place du REU – Société LOGITUD Solutions

VILLE DE BEAUCAIRE
 DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

18-274	07/08/18	Mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique) – Migration du logiciel SUFFRAGE vers le progiciel SUFFRAGE WEB – Société LOGITUD Solutions
18-275	07/08/18	Maintenance des progiciels « SUFFRAGE » pour la gestion des élections politiques, « AVENIR RCO » pour le recensement citoyens via Mon.Service-Public.fr et « AVENIR » pour la gestion du recensement militaire - Société LOGITUD Solutions pour un an du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
18-276	21/02/18	Marché – Achat d'un véhicule pour la Police Municipale de Beaucaire sur la plateforme UGAP
18-277	06/08/18	Prestation de diagnostic de conformité de sécurité incendie consécutivement à l'installation d'une hotte d'extraction à la cuisine du multi-accueil « Les Enfants d'Hélios » - Société APAVE SUDEUROPE SAS
18-278	03/07/18	Vendredis de Beaucaire 2018 - Grand Tournoi de Joutes – Contrat de prestation de services avec la SARL DANAL PRODUCTION pour l'animation musicale - Vendredi 20 Juillet 2018
18-279	07/08/18	DÉCISION ANNULÉE ET REMPLACÉE PAR LA DÉCISION N°18-290
18-280	15/02/18	Marché – Prestation de services pour l'entretien et la maintenance de la passerelle mobile pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à compter du 1 ^{er} Janvier 2018 – Société OTIS
18-281	06/06/18	Préfecture du Gard c/ Commune de Beaucaire – Tribunal Administratif de Nîmes - instance n°1801251 - déféré préfectoral – demande d'annulation de la décision informelle de refus du Maire de Beaucaire de procéder au retrait de sa décision de suppression des repas de substitution dans les cantines scolaires – Désignation de Maître David DASSA, Avocat, pour défendre les intérêts de la Commune de Beaucaire - Prise en charge des honoraires
18-282	10/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la SARL MAS DE MAILLY pour la location d'un taureau - Dimanche 22 Juillet 2018
18-283	18/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade LAURENT-SCEA D'ASSAC pour la location d'un taureau - Dimanche 22 Juillet 2018
18-284	15/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la SCEA MANADE PAULIN pour la location d'un taureau - Dimanche 22 Juillet 2018
18-285	06/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade des BAUMELLES pour la location d'un taureau - Dimanche 22 Juillet 2018
18-286	09/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade GILLET pour la location d'un taureau - Dimanche 22 Juillet 2018
18-287	18/06/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade LAUTIER pour la location d'un taureau - Dimanche 22 Juillet 2018
18-288	19/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale de la Palme d'Or – Contrat de prestations de service avec la SCEA MANADE PAULIN pour la location d'un taureau - Lundi 30 Juillet 2018
18-289	18/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade LAUTIER pour la location d'un taureau - Lundi 30 Juillet 2018

VILLE DE BEAUCAIRE
 DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

18-290	08/08/18	Exercice du droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et les baux commerciaux – Exercice du droit de préemption du bail commercial concernant le local situé sur la parcelle cadastrée section AZ n°0120 sise 2 rue de la Révolution – Annule et remplace la décision n°18-279 du 7 Août 2018 – Modification de la nature de la cession
18-291	31/07/18	Beaucaire à l'Italienne 2018 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société DANAL PRODUCTION – Prestation d'une chanteuse lyrique, spectacle du groupe italien « DOLCE VITA » et mise en place des moyens techniques de sonorisation et de lumières - Samedi 1 ^{er} Septembre 2018
18-292	06/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade des BAUMELLES pour la location d'un taureau - Lundi 30 Juillet 2018
18-293	08/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 1 ^{ère} Journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade du RHÔNE pour la location d'un taureau – Dimanche 15 Juillet 2018
18-294	06/06/18	Bail commercial Commune de Beaucaire au profit de la SARL L'Art et Craie - Commandement de payer les loyers dus à la Commune – Frais et honoraires d'huissier – SCP Michel QUENIN – Françoise TOURRE
18-295	04/05/18	Ligue Française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH) contre la Commune de Beaucaire – Tribunal Administratif de Nîmes – Instance n°1800342-4 – Recours pour excès de pouvoir concernant la décision du Maire de Beaucaire de mettre fin au repas de substitution proposé par le service de restauration scolaire et périscolaire – Désignation de Maître Sylvie JOSSERAND, Avocate, pour défendre les intérêts de la Commune de Beaucaire – Prise en charge des honoraires
18-296	28/05/18	Association « Rassemblement Citoyen de Beaucaire » - Tribunal Administratif de Nîmes - Instance n° 1801601 – Requête en annulation de la décision du Maire de Beaucaire en date du 29 novembre 2017 de suppression du repas de substitution dans les cantines scolaires de la Commune à compter du 1 ^{er} Janvier 2018 – Prise en charge des honoraires - Me Sylvie JOSSERAND
18-297	04/05/18	Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) c/ Commune de Beaucaire – Tribunal Administratif de Nîmes – Instance n°1800350-4 – Recours pour excès de pouvoir concernant la décision du Maire de Beaucaire de ne plus proposer de menu de substitution dans les restaurants scolaires à compter du 1 ^{er} Janvier 2018 – Désignation de Me Sylvie JOSSERAND, Avocate, pour défendre les intérêts de la Commune de Beaucaire – Prise en charge des honoraires
18-298	08/07/18	Estivales 2018 – Vendredis de Beaucaire – Animations et grand tournoi de joutes – Contrat de prestation de services avec l'ASSOCIATION LANCE SPORTIVE SETOISE - Vendredi 20 Juillet 2018
18-299	16/07/18	Saison Culturelle 2018/2019 – Spectacle « Adopte un Jules.com » au Casino Municipal – Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec ALICE EN SCENE PRODUCTIONS - Samedi 24 Novembre 2018
18-300	18/06/18	Saison Culturelle 2018-2019 – Spectacle « Zize dans la famille Mamma Mia » au Casino Municipal – Contrat de cession du droit de représentation avec la SARL SAMUEL DUCROS PRODUCTION - Vendredi 11 Janvier 2019
18-301	02/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Palme d'Argent – Contrat de prestation de services avec la SCEA MANADE PAULIN pour la location d'un taureau - Jeudi 26 Juillet 2018
18-302	02/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 1 ^{ère} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la SARL MAS DE MAILLY pour la location d'un taureau - Dimanche 15 Juillet 2018
18-303	02/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la SARL MAS DE MAILLY pour la location d'un taureau - Lundi 30 Juillet 2018

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

18-304	02/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Palme d'Argent – Contrat de prestation de services avec la SARL MAS DE MAILLY pour la location d'un taureau - Jeudi 26 Juillet 2018
18-305	02/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Palme d'Argent – Contrat de prestation de services avec la Manade JANIN pour la location d'un taureau - Jeudi 26 Juillet 2018
18-306	09/07/18	Marché – Vérifications des installations électriques lors des manifestations ponctuelles festives 2018 – Société Bureau Véritas Exploitation
18-307	02/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 1 ^{ère} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade BLANC pour la location d'un taureau - Dimanche 15 Juillet 2018
18-308	04/05/18	Week-end de la Tradition – Contrat de prestation de services pour diverses animations avec l'association Escolo de Tradiclou de Bèu-Caire – Samedi 16 Juin 2018 – Montant correspondant aux frais réellement engagés par l'association
18-309	22/08/18	Fête de Garrigues Planes 2018 - Convention de mise à disposition de la cour, des sanitaires extérieurs et du hall de motricité de l'école Garrigues Planes à l'association « Bandas Camariguos » pour l'organisation de la traditionnelle fête du quartier de Garrigues Planes – Du Vendredi 24 au Dimanche 26 Août 2018
18-310	02/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade CYR pour la location d'un taureau - Lundi 30 Juillet 2018
18-311	27/08/18	Animations musicales pour les enfants du multi-accueil « Les enfants d'Hélios » du 11 Octobre 2018 au 20 Juin 2019 – Convention avec l'association l'Escapade Musicale pour 19 séances d'une heure
18-312	02/07/18	Saison Culturelle 2018-2019 – Spectacle « Sous le soleil de Marseille » au Casino Municipal – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL ENERGI ANIMATIONS - Dimanche 24 Mars 2019
18-313	22/08/18	Encierro du Château – Convention de partenariat avec la Brasserie du Château – Vendredi 31 Août 2018
18-314	30/08/18	Bail dérogatoire - Sous-location pour quatre jours du 30 Août 2018 au 2 Septembre 2018 – Local sis 10 Place Georges Clemenceau – Commune de Beaucaire au profit de la SARL SAVEURS ET CONCEPTS
18-315	31/08/18	Bail dérogatoire - Location pour un mois du 1 ^{er} au 30 Septembre 2018 – Local sis 15 cours Sadi Carnot – Commune de Beaucaire au profit de la SARL PORCEL FRERES
18-316	04/09/18	Marché de prestations intellectuelles – Etudes géotechniques maison des associations et école élémentaire Puech Cabrier – SARL ALPHA SOL
18-317	04/09/18	Marché – Travaux pour la mise en conformité accessibilité ERP 1 ^{ère} Tranche Ad'ap – Ecole maternelle Moulinelle – Avenant n°1 pour la mission spécifique du lot 2 : menuiserie – Société QUALIPRO BTP suite à la mise en œuvre de la sécurisation des écoles
18-318	04/09/18	Marché de prestations intellectuelles – Mission spécifique diagnostic sécurité et accessibilité ERP – Maison des associations – BUREAU ALPES CONTROLE
18-319	18/06/18	Panneau d'affichage numérique - Contrat de maintenance annuelle du logiciel NEOSCREEN pour une durée d'un an du 1 ^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2019 reconductible par tacite reconduction par période de 12 mois pour une durée maximum de 4 ans – Société SI CONTACT SAS
18-320	28/12/17	Résiliation de bail à compter du 1 ^{er} Janvier 2018 – Logement de type F3 au deuxième étage de l'immeuble communal sis 54 rue Nationale – Commune de Beaucaire / M. Frédéric DELBOS
18-321	18/07/18	Courses Camarguaises 2018 – 2 ^{ème} journée de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade CUILLE FRERES pour la location d'un taureau - Dimanche 22 Juillet 2018
18-322	18/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade CUILLE FRERES pour la location d'un taureau - Lundi 30 Juillet 2018

VILLE DE BEUCAIRE
 DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
 ARRONDISSEMENT DE NIMES

18-323	06/09/18	Convention de mise à disposition d'une classe et de la salle de la BCD de l'école de Garrigues Planes à Madame STIEVENART, enseignante de l'école, pour un stage de remise à niveau pendant les vacances scolaires du Lundi 27 au Vendredi 30 Août 2018 (sauf mercredi)
18-324	17/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Palme d'Argent – Contrat de prestation de services avec la Manade LAUTIER pour la location d'un taureau - Jeudi 26 Juillet 2018
18-325	18/07/18	Courses Camarguaises 2018 – Finale de la Palme d'Or – Contrat de prestation de services avec la Manade FABRE-MAILHAN pour la location d'un taureau – Lundi 30 Juillet 2018
18-326	20/07/18	Vendredis de Beaucaire 2018 - Tournoi de Joutes – Contrat de prestation de services avec la SASU France EFFECT pour la sonorisation de la manifestation et l'éclairage des joutes - Vendredi 20 Juillet 2018
18-327	17/08/18	Mise à disposition du conservatoire municipal à l'association de danse « Tempo » de Beaucaire pour l'année scolaire 2018-2019 du 13 Septembre 2018 au 30 Juin 2019 les Jeudis de 19h30 à 20h30, Samedis de 09h45 à 10h45 et ponctuellement pendant les vacances scolaires
18-328	07/09/18	Renouvellement bail dérogatoire – Local sis 17 rue de l'Hôtel de Ville – Commune de Beaucaire au Profit de la SASU Tendence Nally – Un mois du 9 Septembre 2018 au 8 Octobre 2018
18-329	11/09/18	Bail civil – Local (rez de chaussée) sis 6 place Georges Clemenceau – SARL CANDY (usufruitière) et la SCI FPS MAGNY (nue propriétaire) au profit de la commune de Beaucaire – Deux ans du 17 Septembre 2018 au 16 Septembre 2020
18-330	18/06/18	Saison Culturelle 2018-2019 – Spectacle « La croisière ça use » au Casino Municipal – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL « ça se joue » - Samedi 6 Avril 2019
18-331	31/08/18	Foire de la Rentrée - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec les Productions du Grillon qui s'engagent à produire la compagnie SWING AND SOUL pour assurer l'animation musicale de la Foire de la Rentrée – Dimanche 9 Septembre 2018
18-332	14/09/18	Marché d'économie de la construction – Extension et réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes – Société GAPIRA
18-333	14/09/18	Marchés de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé – Extension et réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes – Lot n°1 : Mission de contrôle technique – société BTP CONSULTANTS – Lot n°2 : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé – Société PRECO
18-334	10/09/18	Opération de création du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Beaucaire – Marché – Mission d'études de mobilités territoriales – Société TRANSITEC INGENIEURS-CONSEILS
18-335	10/09/18	Opération de création du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Beaucaire - Marché de géomètre - Société GEO-EXPERTS
18-336	10/09/18	Opération de création du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Beaucaire Marché - Mission d'études d'avant-projet de Maîtrise d'œuvre – Groupement TECTA LMDA (mandataire : TECTA)
18-337	17/09/18	Marché – Engins, outillage motorisé et équipements mécaniques pour les services techniques et acquisition d'un bateau de sécurité à moteur et sa remorque avec reprise de l'ancien matériel pour le service des sports – Lot n°1 « tondeuses autotractées, débroussailleurs, souffleurs, tronçonneuses et taille haies » - SGE GARCIA – Lot n°2 « tondeuse autoportée et broyeur de branches » - SGE GARCIA – Lot n°3 « balai à gazon » - Société MICHEL EQUIPEMENT – Lot n°8 « location d'un bras d'épareuse » (pour une durée de 11 mois reconductible 3 fois) - Société NOREMAT – Lot n°9 « Acquisition d'un bateau de sécurité à moteur et sa remorque avec reprise de l'ancien (en l'état) pour le service des sports » – Société DELTA MARINE – Les lots n°4, 5, 6 et 7 sont infructueux.

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°18.156

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la liste des décisions n°18-177 à 18-337 présentée ci-dessus et envoyée à tous les
conseillers avec l'ordre du jour,

PREND ACTE de la communication du compte-rendu susvisé.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans
un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.*

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE

M. Dominique PIERRE, Mme Cristelle HUGOUNENQ (procuration à M. Dominique PIERRE),
M. Christophe ANDRÉ et M. Yves GERMAIN (procuration à M. Christophe ANDRÉ) ont refusé de
prendre part au vote.